

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Rejeté

N° CS83

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:

Dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur la capacité de financer la montée en gamme en matière de cybersécurité des sous traitants par un fonds cyber alimenté par les acteurs de la base industrielle et technologique de défense et une partie des recettes issues des exportations d'armement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement du groupe LFI, nous souhaitons questionner la capacité des sous traitants des opérateurs d'importance vitale (OIV) à faire face financièrement à la menace cyber. Cet amendement est en réalité tiré des préconisations du rapport sur la cyberdéfense de M. Bastien Lachaud et de Mme Alexandre Valetta-Ardisson. Le rapport appelle à établir une cartographie stricte des entreprises et des compétences critiques de la base industrielle et technologique de défense. Cette cartographie étant établie, elle permettra de construire un plan de sécurisation des entreprises critiques, en incluant les sous traitants. En effet, le rapport invite également à établir une responsabilité du donneur d'ordres sur l'ensemble de sa chaîne de sous-traitance en matière cyber, afin de garantir une solidarité effective tout au long de la chaîne logistique.

Les sous-traitants constituent souvent les maillons les plus vulnérables d'une chaîne d'infrastructure, il apparaît donc vital de les protéger une fois que la cartographie aura été établie, afin de protéger l'ensemble de nos actifs stratégiques. Le rapport d'information propose de financer cette montée en gamme par le biais d'un fonds cyber alimenté par les acteurs de la BITD et une partie des recettes issues des exportations d'armement, nous choisissons donc de reprendre cette recommandation et de proposer au gouvernement de l'étudier en présentant les conclusions au parlement.